

**CONVENTION de MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES de St Hilaire auprès de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de CHALONS**

**Dans le cadre de la compétence scolaire et périscolaire, le Syndicat Intercommunal Scolaire NOBLEVESLE a transféré le fonctionnement du groupe scolaire de Dampierre-au-Temple à l'Agglomération.**

*Ce transfert de compétences entraîne le transfert du service ou partie de service chargé de sa mise en œuvre. Toutefois, dans le cadre d'une bonne organisation des services, la commune peut conserver tout ou partie du service concerné par le transfert de compétences, à raison du caractère partiel de ce dernier.*

Afin de maintenir l'école en bon état en rationalisant les déplacements des équipes techniques de l'Agglomération, **il est proposé de mettre à disposition une partie des services techniques de la commune de Saint-Hilaire-au-Temple au profit de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne.**

Il est proposé d'approuver le projet de convention de mise à disposition ci-joint et d'autoriser le Maire à contractualiser les conditions de mise en œuvre.

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** la mise à disposition des services techniques de la commune de Saint-Hilaire-au-Temple au profit de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, pour les missions définies dans la convention pour une durée de trois ans.

**FIXE** le coût de la prestation relative aux missions exercées à un coût unitaire horaire de 21 €.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition.

**LIMITATION DE VITESSE DES ENGINS AGRICOLES**

Ayant constaté une vitesse excessive des engins agricoles, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite limiter la vitesse des engins agricoles à 25 km/h :

- *compte tenu de la présence de l'arrêt de bus rue Louis Cochet et de l'accès au terrain de jeux entraînant la présence de nombreux enfants, parents avec poussettes, de la situation de la mairie entraînant un passage fréquent de la population et des services de livraison,*
- *compte tenu du nouveau lotissement rue des Alleux débouchant sur la rue du Moulin à Vent et de la présence de nombreux enfants,*
- *compte tenu des distances de freinage nécessaires aux engins agricoles notamment lorsque la remorque est chargée,*

-  
Plusieurs options sont proposées :

- instaurer une zone 30 dans le centre du village (devant la mairie),
- limiter à 30 km/h pour les plus de 3.5 tonnes,
- limiter tout le village à 30 km/h

**Le Conseil Municipal demande au Maire :**

de prendre contact avec les différents transporteurs pour qu'ils respectent la vitesse dans la traversée du village

**d'envisager un arrêté pour limiter la vitesse à 30 km/h dans le village**, avant de prévoir, pour le futur, un tracé dans l'agglomération, de passages plus étroits pour faire ralentir tous les véhicules.

## PANNEAUX SIGNALISATION RUE DE L'ABREUVOIR

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de poser un panneau « croix de St André » rue Louis Cochet pour signaler les priorités à droite. Un panneau signalant l'église sera également posé.

## COMPETENCE DES VOIRIES COMMUNALES

Avec la Communauté de Communes de Mourmelon, les voiries communales d'une certaine importance étaient de compétence intercommunale.

Avec la CAC, les règles ont changé : **les voiries reliant 2 villages restent de compétences intercommunales** (route de La Veuve) selon certaines conditions, **mais il n'y a plus de compétence pour les rues « intra muros »**.

La CAC propose de reprendre les dépenses qui ont été faites sur 5/6 ans sur les voiries communautaires, ce qui représente une aide compensatoire qui, pour St Hilaire, serait de 4 054.58 € par an.

Cependant, la commune devrait participer à la maintenance d'éventuels travaux à hauteur de 3.50 € du ml soit 5 845 € par an, soit déduction faite de l'aide compensatoire, **un coût annuel pour la commune de 1 791 €**.

**Compte tenu de ces éléments, les communes de l'ex Mourmelonnie souhaitent reprendre intégralement cette compétence et gérer elles-mêmes les travaux de voiries.**

## INFORMATION SUR LA CARTE COMMUNALE

L'enquête publique a débuté le 18 septembre 2018. La commissaire enquêteur était présente le matin mais aucun visiteur ne s'est présenté.

## PROJET TAXE D'AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE CHEMIN DE BOUY

La construction de maisons d'habitation, chemin de Bouy, va obliger la commune à réaliser une extension de voirie et de réseaux.

Un premier devis de l'entreprise Colas estime les travaux d'aménagement du chemin de Bouy à 99 000 € HT.

En conséquence, **le Maire propose d'instaurer une Taxe d'Aménagement Complémentaire pour financer une partie de ces travaux.**

Il précise que cette taxe ne sera appliquée qu'aux constructions concernées par cet aménagement. Elle est calculée sur la surface de construction, un abattement de 50 % étant appliqué sur les 100 premiers m<sup>2</sup>.

Le Maire demande à l'assemblée de réfléchir au taux à appliquer qui sera voté lors du prochain conseil avant le 30 novembre 2018. Il peut être fixé comme suit :

- Taux de base de 1 à 5 %  
ou
- Taux majoré de 5 à 20 %

## EFFACEMENT RESEAUX ELECTRIQUES , RUE LOUIS COCHET

Les relevés topographiques sont faits et vont permettre d'établir un avant-projet. Rendez-vous a été pris avec Mme Sevestre du SIEM jeudi 20 septembre. Les travaux devraient commencer en 2019. L'aménagement du réseau routier et piéton sera fait en même temps que les travaux d'effacement de réseaux.

## **FINANCEMENT TRAVAUX EGLISE**

Le Maire présente un compte rendu du financement des travaux de réfection de l'église :

Total des dépenses.....	79 425.80 HT
Subventions :	
. DETR.....	15 885.00
. TDIL.....	5 000.00
. Département.....	10 826.00
. CAC 50 % du solde.....	23 857.00
. Reste à charge de la commune....	23 857.00

## **CHASSE AU TRESOR**

La chasse au trésor organisée le dimanche 15 septembre a rencontré un vif succès puisque 87 enfants avec leurs parents y ont participé, ce qui représente presque tous les élèves de l'école.

Un conseiller signale que le propriétaire de l'ancienne maison de Georges Guiraud cherche un endroit pour stocker certaines affaires du sculpteur faute de place. Les conseillers réfléchissent à un endroit de stockage.

## **ST HILAIRE EN FETE**

Un thème devra être trouvé pour la journée St Hilaire en fête l'an prochain. Il est proposé de prendre le thème Louis Cochet. Le Conseil Municipal est d'accord sur l'idée mais plutôt dans un cadre culturel avec le Jardin des Mots ; la manifestation doit rester festive dont l'idée est de rassembler un maximum d'habitants et de provoquer les échanges.

Une réunion sera organisée avec les bénévoles.